
Cours d'enseignement secondaire moderne du département de la Seine.

Numéro d'inventaire : 1979.25762 (1-2)

Auteur(s) : Roger Allegre

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Date de création : 1965 (vers)

Description : Deux Lettres tapées à la machine. En-tête de la Préfecture de la Seine.

Mesures : hauteur : 270 mm ; largeur : 210 mm

Notes : (1) Lettre du directeur R. Allègre, présentant le cours d'enseignement secondaire sis au 47 rue Montmartre - Paris (2e): il s'agit d'un cours public du soir "destiné aux personnes, qui, obligées de gagner leur vie, et désirant poursuivre leurs études, ne peuvent suivre l'enseignement des établissements habituels." Détail des cours (niveau Seconde > Terminale) et modalités pratiques d'inscription. (2) Lettre du directeur R. Allègre pour présenter le cours aux membres du jury du Baccalauréat et demander leur bienveillance.

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements
Éducation des adultes (éducation populaire, cours du soir)

Filière : Post-élémentaire

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 2

Lieux : Paris, Paris

PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

d'ENSEIGNEMENT

Cours d'enseignement secondaire moderne
du Département de la Seine
47 rue Montmartre - PARIS 2°

Le Cours d'Enseignement Secondaire Moderne du Département de la Seine, est un cours public du soir, destiné aux personnes, qui, obligées de gagner leur vie, et désirant poursuivre leurs études, ne peuvent suivre l'enseignement des établissements habituels.

En aucun cas, ce cours n'est ouvert aux élèves des lycées, qui, priés de changer d'établissement, n'ont pu trouver de place.

Les cours ont lieu tous les jours entre 17 et 21 h., et, éventuellement, le samedi après-midi et le dimanche matin. Les professeurs sont tous des professeurs agrégés ou certifiés, titulaires des lycées de la Seine.

L'enseignement donné est celui des classes de Seconde (séries moderne et moderne prime), Première, (moderne et moderne prime), Philosophie, et Sciences Expérimentales.

Pour être admis, les élèves doivent faire la ~~pre~~ preuve de leur niveau de culture, les rendant aptes à suivre l'enseignement de l'une ou l'autre des classes susmentionnées. Ils doivent d'autre part, justifier de leur identité, de leur domicile, de leur impossibilité à suivre les cours d'un établissement habituel (âge, certificat de travail, maternités, infirmités, etc...). Ils devront présenter deux photos d'identité, et acquitter le paiement d'une taxe départementale annuelle de DIX francs (QUINZE francs pour ceux qui sont domiciliés hors de la Seine).

Aucune inscription n'est faite par correspondance; toutefois en cas de force majeure, un membre de la famille peut se présenter à la place de l'intéressé.

La rentrée a lieu entre le 1er et le 10 octobre.

Le Directeur,
Agrégé de l'Université:

R. ALLEGRE

PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE LA SEINE

o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'ENSEIGNEMENT

=====

COURS d'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
MODERNE DU DEPARTEMENT de la SEINE

47 rue Montmartre - PARIS 2°

A l'attention des membres du Jury

Le Cours d'enseignement secondaire moderne du Département de la Seine, est un COURS PUBLIC du soir, (17 à 21 h.), qui prépare au baccalauréat, les personnes obligées de travailler manuellement dans la journée et empêchées d'avoir une scolarité normale.

Ce cours, qui a un siècle d'existence, est organisé par la Direction générale des Services d'enseignement de la Seine, sur le budget du Département. Les Professeurs et le Directeur sont des agrégés ou des certifiés titulaires des lycées de Paris.

Les élèves, admis sans distinction d'âge ni de sexe, sont particulièrement dignes d'intérêt. Ils doivent justifier d'un emploi, ou d'un empêchement à suivre les cours d'un établissement habituel, (âge, maternités, maladies, etc...).

Je serais reconnaissant à mes collègues du Jury, d'examiner leur cas avec la plus extrême bienveillance.

Le Directeur, agrégé de l'Université,
Professeur au Lycée Marcelin Berthelot

Roger ALLEGRE

